

**Particuliers**

**Guide et catalogue  
des principales  
opérations et services  
de votre banque  
au 1<sup>er</sup> janvier 2010**



Prix en Euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues

**BANQUE POPULAIRE  
DU SUD**



*Banque et populaire à la fois.*

[www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)

# Sommaire

## Chère Cliente, Cher Client, Cher Sociétaire

**V**ous allez prendre connaissance du « guide et catalogue des principales opérations et services au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ». Ce document est conçu pour vous apporter l'information la plus claire et la plus précise sur les tarifs de nos services.

De plus, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009, une nouvelle Directive Européenne sur les Services de Paiement\* entre en application en France.

Cette Directive, en cohérence avec l'ensemble de nos valeurs, renforcera vos droits.

En outre, elle vise à harmoniser les opérations de paiement au sein de l'Espace Économique Européen. Vous pourrez effectuer et recevoir des transactions en euro (ou dans l'une des 16 autres devises de l'Espace Économique Européen) dans les mêmes conditions d'utilisation qu'en France.

Vous bénéficierez par votre Banque des avantages apportés par cette Directive sur les services et opérations de paiement concernés dès son entrée en vigueur :

\* Informations enrichies dans la convention de compte mais aussi avant et après exécution d'une opération.

\* Informations plus détaillées avant et après exécution d'une opération.

\* Informations en cas de refus par la banque d'exécuter votre ordre de paiement ou en cas de blocage d'une carte par la banque.

\* Délais allant de 8 semaines à 13 mois pour faire valoir gratuitement vos droits en cas de contestation d'une opération de paiement, selon la nature de la contestation de l'opération.

\* Prise en charge gratuite du blocage de votre carte et de son remplacement, en cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse à votre insu.

\* Harmonisation des délais d'exécution. La nouvelle convention de compte prévoit un délai maximum d'exécution de :

• 3 jours ouvrables jusqu'au 31 décembre 2011 pour les opérations en Euro. Ce délai passe à 1 jour ouvrable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 en vertu de la Directive. Dans ces cas 1 jour ouvrable supplémentaire peut être utilisé pour le traitement des ordres sur support papier.

• 4 jours ouvrables pour les opérations libellées dans une devise de l'Espace Economique Européen et pour celles impliquant une opération de change.

Sans information contraire de votre part, ces délais maximum d'exécution s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le cas échéant, en cas de refus de votre part, vous avez la possibilité de dénoncer votre convention de compte sans frais, avant cette date.

Votre convention de compte de dépôt a été adaptée conformément à ces nouvelles dispositions.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Vous pouvez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre conseiller.

La brochure mentionnant nos conditions tarifaires pour l'année 2010, prend également en compte l'entrée en vigueur de ces nouveaux dispositifs.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

François MOUTTE  
Directeur Général

\*Services de paiement concernés par la Directive : versements et retraits d'espèces, paiements et retraits par carte, virements, prélèvements (TIP et télégramme inclus). Sont hors champ de la Directive : les effets de commerces et les chèques.

## Comprendre le fonctionnement de votre compte ..... P. 4-5

- Vos opérations courantes
- Vos opérations exceptionnelles
- Le fonctionnement des dates de valeur

## Utiliser vos moyens de paiement ..... P. 6 à 9

- Choisir votre carte bancaire
- Les services liés à votre carte
- Retirer des espèces
- Emettre ou recevoir un virement
- Autoriser un prélèvement sur votre compte
- Utiliser un chéquier
- Les incidents ponctuels de paiement

## Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins ... P. 10

## Gérer votre compte à distance ..... P. 11

## Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine ... P. 12-13

- Bénéficier d'une épargne disponible
- Epargner en vue d'un projet immobilier
- Epargner pour vos enfants
- Dynamiser votre épargne
- Gérer votre portefeuille boursier
- Gérer votre patrimoine financier

## Financer vos projets ..... P. 14-15

- Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus
- Vos projets personnels
- Vos projets immobiliers
- Financer vos études et votre installation
- Assurer votre crédit
- Autres frais liés à la vie d'un prêt

## Protéger votre famille et vos biens ..... P. 16-17

- Votre assurance personnelle
- Assurer l'avenir de vos proches
- Protéger vos biens

## Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger ..... P. 18-19

- Vos opérations de change
- Vos opérations par carte bancaire
- Vos virements vers l'étranger
- Vos virements en provenance de l'étranger

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs.

L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

# Comprendre le fonctionnement de votre compte

## VOS OPÉRATIONS COURANTES

### ■ Ouverture d'un compte de dépôt avec remise de la convention de compte **gratuit**

Information élaborée dans le cadre de la charte bancaire, la convention de compte précise :

- Les modalités de fonctionnement du compte
- La périodicité des extraits de compte
- La délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition
- Les tarifs associés à la convention

Une nouvelle convention de compte sera à votre disposition à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence à compter de cette date. Vous retrouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site Internet : [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)

### ■ Frais de tenue et de fonctionnement du compte

- Compte créditeur sur le trimestre **gratuit**
- Compte ayant présenté une position débitrice au cours du trimestre - Frais forfaitaires (commission de gestion) **9,00€/trimestre**

Les frais forfaitaires représentent la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de compte sur les débits du trimestre **0,060%** (taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

La commission de compte est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue du compte.

- Commission de plus fort découvert **0,0665%** Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre).

**Conseil : pour limiter l'ensemble de ces frais, conservez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez tous vos revenus sur ce dernier.**

### ■ Délivrance d'un RIB ou d'un IBAN\* **gratuit**

\*Relevé d'identité bancaire international

### ■ Changement d'adresse **gratuit**

### ■ Relevés de compte (forfaits mensuels)

Le relevé comprend le solde de tous vos comptes et l'historique des opérations des comptes ayant mouvementé pendant la période

- Envoi mensuel **gratuit**
- Envoi bimensuel **1,75€**
- Envoi hebdomadaire **3,50€**
- Envoi quotidien **20,00€**
- Relevés de comptes, relevés CB, dématérialisés (par Internet via Cyberplus) **gratuit**

### ■ Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates

- Solde des comptes **gratuit**
- Consultation des dix dernières opérations **gratuit**
- Encours CB **gratuit**
- Edition de RIB **gratuit**

**Conseil : conservez vos relevés de compte au moins 10 ans. Ils feront foi en cas de litige avec un tiers.**

### ■ Edition d'un historique des opérations sur un automate Banque Populaire **gratuit**

### ■ Carnet de bord **15,00€**

### ■ Recherche d'un document

- Recherche de documents en cas de contestation fondée et exprimée dans les treize mois de l'opération contestée **gratuit**

**⚠ La gratuité ci-dessus sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément à la réglementation**

- Autre recherche simple **12,00€**
- Réédition d'un relevé de compte **3,60€**

### ■ Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel) **7,00€**

## VOS OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

### ■ Clôture et transfert de compte vers une autre banque

- Comptes de dépôt et autres comptes **gratuit**
- Plan et Livret d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire **90,00€**

**Information : le transfert d'une formule d'épargne logement avec les droits à crédits qu'elle a générés demande la constitution d'un dossier complexe.**

### ■ Transferts de tous comptes vers une autre Banque Populaire **gratuit**

**Information : vous ouvrez un nouveau compte, nous nous occupons du transfert de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller.**

### ■ Commission de suivi **63,00€/trimestre**

Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières

- Compte débiteur de plus de 80 jours sur 3 mois
- Compte créditeur de moins de 152€ n'ayant enregistré aucune opération depuis plus de 6 mois
- Compte en règlement judiciaire

### ■ Commission sur compte interdit bancaire jusqu'à régularisation **15,00€/mois**

### ■ Frais de saisie-attribution, d'avis à tiers détenteur **85,00€/acte**

### ■ Frais sur opposition administrative : 10% du montant de l'opposition avec un maximum de 85,00€

## LE FONCTIONNEMENT DES DATES DE VALEUR

La date de valeur correspond à la date à partir de laquelle une somme est effectivement créditée ou débitée sur le compte. Elle sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

- Versement ou retrait d'espèces **Jour**
- Remise de chèques tirés sur la Banque Populaire du Sud **Jour ouvré +1**
- Remise de chèques tirés sur une autre banque **Jour ouvré +3**
- Réception ou émission d'un virement **Jour**
- Paiement d'un prélèvement **Jour**

# Utiliser vos moyens de paiement

## CHOISIR VOTRE CARTE BANCAIRE

Les cartes bancaires vous permettent :

- de retirer des espèces aux distributeurs automatiques
- de régler des achats chez les commerçants acceptant ce moyen de paiement
- de disposer de services d'assistance et de prévoyance
- de réaliser vos opérations bancaires les plus courantes en toute liberté dans nos espaces « Libre-Service Bancaire »
- de recharger le crédit de votre téléphone portable

De la carte de retrait Point Argent Plus, utilisable par nos jeunes clients dès l'âge de 12 ans, aux cartes haut de gamme offrant des capacités de retrait, d'achat, des services d'assistance et de prévoyance particulièrement étendus, vous pourrez choisir dans notre gamme la (ou les) carte(s) adaptée(s) à vos besoins.

**Avantage : si vous détenez deux cartes sur un même compte, la deuxième carte de même prix ou celle dont la cotisation est la moins élevée des deux bénéficie d'une remise de 50%.**

### ■ Les cartes de retrait (cotisation annuelle)

- Carte internationale de retrait Point Argent Plus **18,00€**
- Carte internationale de retrait Point Argent Plus pour les moins de 18 ans **gratuit**

### ■ Les cartes de paiement (cotisation annuelle)

**Information : pour régler vos achats, vous pouvez opter :**

- pour le débit immédiat. Chaque achat est alors débité immédiatement, le suivi de votre compte est facilité.
- pour le débit différé. Dans ce cas les paiements effectués dans le courant du mois sont débités le dernier jour ouvré de ce même mois.

- Carte Visa Electron (débit immédiat uniquement) **30,00€**
- Carte internationale Visa Classic
  - Débit immédiat **39,00€**
  - Débit différé **45,00€**
- Carte internationale Visa Premier **120,00€**
- Carte internationale Visa Infinite **300,00€**

### ■ Abonnement e-Carte-Bleue (cotisation annuelle)

Pour acheter sur Internet en toute sécurité. Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Premier ou Infinite.

## LES SERVICES LIÉS À VOTRE CARTE

### ■ L'assurance perte ou vol de vos moyens de paiement

L'assurance Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit aussi le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont dérobés ou perdus simultanément.

- 1 adhérent **26,50€**
- 2 adhérents **39,75€**
- Adhérent de moins de 28 ans, titulaire de la convention Equipage Horizon **13,25€**

- Réédition de code confidentiel **gratuit**
  - Refabrication de carte **gratuit**
  - Frais de restitution (carte capturée par distributeur hors BP) **38,00€**
  - Frais d'opposition sur carte volée **gratuit**
- ⚠ La gratuité ci-dessus sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément à la réglementation**
- Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive ou sur carte perdue **24,00€**
  - Modification du plafond de paiement ou de retrait **5,00€**

## RETIRER DES ESPÈCES (EN FRANCE)

- Retraits aux distributeurs du Groupe Banque Populaire **gratuit**
- Retraits aux distributeurs hors réseau Banque Populaire **1,10€**
  - Dès le premier retrait pour
    - Carte Electron
    - Carte Point Argent
  - Forfait mensuel de retraits gratuits
    - Cartes bancaires nationales et Cirrus : 2 retraits
    - Cartes bancaires internationales : 4 retraits
    - Cartes bancaires internationales dans la convention Equipage : 6 retraits
    - Cartes Visa Premier, Réserve Plus et Infinite : illimité

**Conseil : pour éviter ces frais, prenez l'habitude d'utiliser le réseau des distributeurs de billets Banque Populaire.**

## EMETTRE OU RECEVOIR UN VIREMENT

(hors opérations avec l'étranger)

- Virements entre vos comptes **gratuit**
  - Au guichet de votre agence, avec un automate, par Internet
- Virements occasionnels ou permanents émis vers un compte Banque Populaire du Sud
  - Au guichet de votre agence **gratuit**
  - Par Internet **gratuit**
  - Sur nos automates (virements occasionnels uniquement) **gratuit**
- Virements occasionnels émis vers un compte d'un autre établissement bancaire
  - Au guichet de votre agence **3,50€**
  - Par Internet **0,26€**
- Virements permanents émis vers un compte d'un autre établissement bancaire
  - Mise en place du virement **gratuit**
  - Coût par opération
    - Virement permanent enregistré au guichet **1,45€**
    - Virement permanent créé sur Internet **gratuit**

**Conseil : pour gagner du temps et réduire les frais sur ces opérations, utilisez Cyberplus, notre service de banque en ligne.**



## AUTORISER UN PRÉLÈVEMENT SUR VOTRE COMPTE

Par cette opération, vous autorisez votre banque à payer les prélèvements qui seront présentés par les créanciers nommément désignés par l'autorisation que vous avez par ailleurs signée.

- Mise en place d'une autorisation de prélèvement au bénéfice du Trésor Public, d'EDF-GDF... ou d'organismes humanitaires **gratuit**
- Mise en place d'une autorisation de prélèvement au bénéfice d'autres créanciers **8,75€**
- Mise en place pour les moins de 28 ans (tous créanciers) **gratuit**

**Avantage : vous bénéficiez de la gratuité dans les 3 mois suivant l'ouverture du compte.**

- Coût par prélèvement **gratuit**
- Frais d'opposition sur prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP) **gratuit**

**⚠ La gratuité ci-dessus sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> novembre 2009, conformément à la réglementation**

## UTILISER UN CHÉQUIER

- Renouvellement automatique d'un chéquier **gratuit**

Dès que vous utilisez les derniers chèques de votre carnet, la fabrication d'un nouveau chéquier est automatiquement déclenchée.

- Mise à disposition d'un chéquier
  - Retrait au guichet **gratuit**
  - Envoi par courrier (1 chéquier par envoi)
    - Envoi par courrier simple :
      - Chéquier de 34 formules portefeuille **0,67€**
      - Chéquier de 34 formules souche à gauche **0,89€**
      - Chéquier de 50 formules **2,22€**
    - Envoi par courrier recommandé :
      - Chéquier de 34 formules **5,15€**
      - Chéquier de 50 formules **6,02€**

Ces frais correspondent à la récupération des frais postaux. Ils sont donnés à titre indicatif et sont sujets à variation en fonction de l'évolution des tarifs postaux.

**Vous pouvez choisir entre l'envoi par poste (envoi simple ou recommandé) et le retrait du nouveau chéquier au guichet de votre agence. Si vous êtes client d'une agence sans caisse (Libre-Service Bancaire LSB), votre chéquier vous sera adressé par courrier simple.**

- Chèque de banque et chèque certifié **15,00€**
- Frais d'opposition sur chèques (quel que soit le nombre de chèques concernés) **16,00€**

## LES INCIDENTS PONCTUELS DE PAIEMENT

Le suivi des comptes présentant une provision insuffisante pour le paiement de certaines opérations requiert des traitements particuliers.

- **Opération examinée pour compte insuffisamment provisionné** **13,70€**
  - Par opération
    - Cette commission rémunère l'examen de la situation du client et l'analyse du compte présentant une provision insuffisante.
- **Rejet d'un prélèvement, d'un TIP ou d'un virement permanent pour défaut de provision** **6,20€**

**Le rejet des opérations inférieures ou égales à 20,00€ ne donne pas lieu à perception des frais de rejet.**

- **Echéance de prêt non payée, en attente de régularisation** **12,50€**

**Conseil : afin d'éviter ces frais, veillez à conserver votre compte en situation créditrice ou à l'intérieur de l'autorisation de découvert. A défaut, nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec votre conseiller.**

- **Incidents liés au chèque**

**Attention à l'incidence de l'émission de chèques sans provision. Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques pour l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques, ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique sur une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment dès régularisation de la situation.**

- La lettre d'information préalable au rejet du chèque **12,50€**

**Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans "le forfait de rejet de chèque".**

- Forfait sur chèque rejeté pour insuffisance de provision
  - Chèque inférieur ou égal à 50€ **28,50€**
  - Chèque supérieur à 50€ **47,50€**

**Ce forfait comprend :**

- les frais d'opération examinée
- les frais de rejet
- le traitement du chèque impayé
- les frais d'ouverture du dossier Banque de France
- la lettre d'information préalable au rejet du chèque
- la constitution de provision affectée
- la délivrance d'un certificat de non-paiement
- la demande de main-levée de l'interdiction bancaire

# Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est un ensemble de produits et de services destinés à la gestion quotidienne de vos comptes et adaptée à vos besoins : compte de dépôt, carte bancaire, assurance pour la perte ou le vol de vos moyens de paiement, autorisation de découvert, outils de suivi de vos comptes et de votre budget. Certains de ces services doivent être nécessairement détenus, d'autres sont optionnels. La convention vous permet de bénéficier d'avantages tarifaires sur les produits qui la composent.

## ■ La convention Equipage

Elle s'adresse à nos clients de plus de 28 ans. Elle permet de bénéficier :

- d'une réduction de la cotisation des produits qui composent la convention, **-10%**
- d'une facturation au mois des produits et services, regroupés en une écriture unique

## ■ La convention Pass Pop

Elle s'adresse à nos clients de 12 à 17 ans. Elle comprend :

- Un Livret Jeunes avec un rendement attractif et net d'impôt **nous consulter**
- Une carte de retrait Point Argent Plus **gratuit**

**Avantage : la capacité de retrait, choisie par les parents, varie de 20€ à 300€ par période de 7 jours.**

## ■ La convention Equipage Horizon

Elle s'adresse à nos clients de 18 à 28 ans. Elle comprend :

- Base de la convention
  - Un compte de chèques **-50%**
  - Une carte de paiement **-50%**
  - Une assurance perte ou vol des moyens de paiement **-50%**
- Produits optionnels
  - Livret Jeunes (jusqu'à 26 ans) avec un rendement attractif et net d'impôt **nous consulter**
  - Cyberplus (service Internet de banque en ligne) **-50%**
  - Moviplus (suivi du solde du compte sur tél. portable) **-50%**

## BASÉO BANQUE POPULAIRE

Cette convention s'adresse à nos clients qui ne détiennent pas de chéquier **4,00€/mois**

Elle comprend : une carte bancaire Visa Electron, 6 mises en place d'avis de prélèvement, 4 virements externes par mois (2 occasionnels + 2 permanents), 1 chèque de banque par an.



# Gérer votre compte à distance

## ■ Par Internet

- Cyber Découverte (hors frais de connexion) **gratuit**
- Cyberplus (hors frais de connexion) **3,00€/mois**
- Services Cyberplus à la demande
  - Alerte sur soldes ou sur opérations
    - SMS **0,20€/SMS**
    - Mail **gratuit**
  - Confirmation de virement
    - SMS **0,20€/SMS**
    - Mail **gratuit**
- Relevé de comptes, relevés CB, dématérialisés via Cyber **gratuit**
- Consultation des images-chèque (remis à l'encaissement) **2,90€**

**Votre abonnement Cyberplus vous permet d'accéder, de façon totalement sécurisée, aux services suivants : consultation de vos comptes, de votre portefeuille-titres, édition de RIB, virements internes ou interbancaires, transmission d'ordres de Bourse.**

## ■ Par téléphone

- Le serveur vocal Tonalité Plus (0811 088 088)
  - Forfait par consultation aboutie **0,45€**
  - Consultation d'un Livret Jeunes **gratuit**
- Les services par SMS
  - SMS au 6 11 10 (prix par message, plus coût du SMS) **0,35€**

**Ce service sans abonnement vous permet, sur simple appel, de connaître le solde et les 6 dernières opérations passées sur votre compte. Votre code d'accès personnel est indiqué sur votre relevé de compte.**

- Moviplus **4,00€/mois**
  - Pour nos clients de moins de 28 ans **3,00€/mois**

**Ce service sur abonnement vous adresse automatiquement, 3 fois par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations.**

# Choisir une solution d'épargne et gérer votre patrimoine



## BÉNÉFICIER D'UNE ÉPARGNE DISPONIBLE

Ces formules de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en vous assurant une souplesse totale. Les versements et retraits sont possibles à tout moment. Vos intérêts sont crédités annuellement.

- **Livret A**  
Taux net d'impôt et réglementé
- **Livret de Développement Durable (ex Codevi)**  
Taux net d'impôt et réglementé
- **Livret d'Épargne Populaire (LEP)**  
Taux net d'impôt, avec garantie d'indexation sur l'évolution des prix constatée par l'indice INSEE
- **Compte sur livret**  
Taux brut et lié aux conditions du marché
- **Livret Fidélis**  
Taux brut et lié aux conditions du marché
- **CODEVair**  
Taux brut et lié aux conditions du marché

nous  
consulter

## ÉPARGNER EN VUE D'UN PROJET IMMOBILIER

- **Compte Epargne Logement**  
Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier tout en gardant la disponibilité des fonds.

- **Plan Epargne Logement**  
Taux net d'impôt réglementé et soumis aux prélèvements sociaux

nous consulter

Une formule d'épargne pour préparer un projet immobilier à votre rythme, en toute sécurité. En cas de mise en place d'un prêt épargne logement, une prime d'état est versée majorant ainsi la rémunération effective de votre épargne.

## ÉPARGNER POUR VOS ENFANTS

L'épargne déposée sur ces livrets demeure totalement disponible

- **Livret Premiers Pas**  
Taux brut et lié aux conditions du marché
- **Livret Jeunes**  
Taux net d'impôt et lié aux conditions du marché

nous consulter

nous consulter

## DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE

Placements à terme, Assurance-vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine et de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution la plus adaptée à vos besoins.



## GÉRER VOTRE PORTEFEUILLE BOURSIER

### ■ Ordres de Bourse

Opérations au comptant sur actions, certificats d'investissement, droits, titres participatifs, bons de souscription.

- Au guichet de votre agence ou transmis par téléphone au 0820 361 099, 0,12€ TTC/Min.

1,44%

### ■ Par Internet

- De 1 à 1 500€
- De 1 501 à 10 000€
- De 10 001 à 40 000€
- Au-delà de 40 000€

10,76€

0,598%

0,538%

0,478%

- **Souscription d'OPCVM du Groupe BP (hors droits d'entrée)** gratuit

- **Souscription d'OPCVM hors Groupe BP (hors droits d'entrée)** 32,00€

### ■ Droits de garde annuels (commission fixe par ligne)

- Valeurs du Groupe Banque Populaire
- Valeurs hors Groupe Banque Populaire
- Minimum de perception
- Commission PEA

6,20€

11,50€

35,00€

10,00€

## GÉRER VOTRE PATRIMOINE FINANCIER

- Relevé ISF

gratuit

# Financer vos projets

## GÉRER VOTRE TRÉSORERIE ET MAÎTRISER LES IMPRÉVUS

■ **Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert** **gratuit**

■ **Découvert en compte** **TBB plus 7,60%**

Le dépassement de l'autorisation en place donnera lieu à une majoration de 1% sur les conditions appliquées. Le taux de Base de la Banque ou TBB sert au calcul des intérêts. Ses variations sont fonction de l'évolution du marché monétaire. Ce taux est affiché dans chacune de nos agences.

**Information : le solde de votre compte reste, en principe, créditeur. Pour vous permettre de gérer votre budget avec plus de souplesse, nous convenons ensemble d'une autorisation de découvert. Le coût total de l'utilisation de ce découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.**

■ **Crescendo (abonnement annuel)** **15,00€**

**Crescendo vous permet d'alimenter automatiquement les comptes d'épargne que vous avez choisis dès lors que le solde de votre compte de chèques dépasse un montant que vous avez déterminé.**

## VOS PROJETS PERSONNELS

■ **Prêt personnel et prêt automobile** **1,00%**

- Frais de dossier
- Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 50€ et un maximum de 200€

■ Taux **nous consulter**

■ **Prêts spéciaux clients Acef**

■ Prêt bienvenue (jusqu'à 6 000€)

- Frais de dossier **gratuit**
- Taux **nous consulter**

■ Le prêt Acef grand large (jusqu'à 15 000€)

- Frais de dossier **0,50%**
- Taux **nous consulter**
- Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 25€

■ **Crédit renouvelable CREODIS**

- Frais de mise en place du crédit renouvelable **gratuit**
- Taux (hors assurance facultative) **TAEG de 11,50% à 17,95%**
- Carte bancaire CREODIS (cotisation annuelle) **17,00€**

## VOS PROJETS IMMOBILIERS

**Quel que soit votre projet immobilier, construction, achat, travaux, d'amélioration ou d'économie d'énergie, nos conseillers vous apporteront une solution sur mesure, adaptée à votre situation d'aujourd'hui et qui ne vous réserve aucune mauvaise surprise demain.**

■ **Prêt Epargne logement** **gratuit**

- Frais de dossier **nous consulter**
- Taux

■ **Prêts pour l'habitat écologique**

- Eco prêt à taux zéro **gratuit**
- Frais de dossier **0%**
- Taux

■ **PREVair (rénovation)**

- Frais de dossier
- Taux

**gratuit**  
**nous consulter**

■ **PREVair Plus (construction, achat)**

- Frais de dossier
- Taux

**gratuit**  
**nous consulter**

■ **Prêt à taux zéro**

- Frais de dossier
- Taux

**gratuit**  
**0%**

■ **Autres prêts immobiliers**

- Frais de dossier **1,00%**
- Calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 150€ et un maximum de 1 000€
- Taux **nous consulter**

## FINANCER VOS ÉTUDES ET VOTRE INSTALLATION

(étudiant et/ou âgé de moins de 29 ans)

■ **Prêt Etudiant** (avec un maximum de 5 enveloppes de 5 000€/an) et Prêt apprenti (jusqu'à 15 000€)

- Frais de dossier **gratuit**
- Taux **nous consulter**

■ **Avance de rentrée** (jusqu'à 1 000€ et pour une durée maximum de 3 mois)

- Taux **0%**

■ **Prêt "je m'installe"** (jusqu'à 4 000€)

- Frais de dossier **gratuit**
- Taux **nous consulter**

D'autres possibilités existent pour le financement du permis de conduire, d'un micro-ordinateur.

**nous consulter**

## ASSURER VOTRE CRÉDIT

	Décès/PTIA <sup>(1)</sup> /IT <sup>(2)</sup>	Décès/PTIA <sup>(1)</sup>
Prêt personnel	0,72%	0,45%
Prêt étudiant	0,18%	-
Prêt immobilier	0,42%	0,36%

<sup>(1)</sup>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.

<sup>(2)</sup>Invalité Temporaire.

Pour tout renseignement sur les conditions d'accessibilité aux garanties d'assurance-crédit, consultez votre conseiller.

## AUTRES FRAIS LIÉS À LA VIE D'UN PRÊT

■ **Modifications apportées à un prêt immobilier**

- Modifications avec rédaction d'avenant **300,00€**  
(modification de taux, de durée, de garantie, d'emprunteur)
- Modifications sans rédaction d'avenant **200,00€**  
(modification de périodicité, de date d'échéance)

■ **Information annuelle des cautions** **40,00€ maximum**

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

■ **Frais sur délégation d'assurance externe** **110,00€**

■ **Réédition d'un tableau d'amortissement à la demande du client** **15,00€**

# Protéger votre famille et vos biens

## VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- **MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)** cotisation annuelle

	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité supérieure à 5%	132,00€	252,00€
Option 2 : incapacité supérieure à 30%	90,00€	180,00€

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie privée, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie privée garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- **Autonomis**

Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi.

[nous consulter](#)

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle et d'un capital forfaitaire (pour aménagements spécifiques) afin de faire face aux conséquences de la perte d'autonomie.

## ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

- **Fructi-Famille**

■ Cotisation annuelle pour 1 000€, garantie décès ou invalidité absolue et définitive, selon l'âge de l'assuré et l'option choisie (décès toute cause ou accident) avec cotisation minimum de 15€.

**de 1,40€ à 30,30€**

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- **Fructi-Facilités**

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte au jour du décès

**15,20€/an**

- **Fructi-Budget**

Rente de 1 500€ par mois/24 mois	50,60€/an
Rente de 3 000€ par mois/24 mois	94,60€/an

Ce contrat d'assurance permet le versement à la famille en cas de décès accidentel de l'assuré, d'un revenu mensuel garanti pendant une durée de deux ans.



## PROTÉGER VOS BIENS

- **Assurance Auto et Habitation**

Nous vous proposons avec Assur'BP Habitat et Assur'BP Auto, des contrats d'assurance modulables, aux nombreuses garanties, proposés au meilleur rapport qualité/prix.

[nous consulter](#)

- **Location de coffres** (cotisation annuelle)

Selon la capacité du coffre et le plafond de garantie choisi.

**de 80,00€ à 1 040,00€**

# Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

## VOS OPÉRATIONS DE CHANGE

- **Délivrance de chèques de voyage** **1,50%**
- **Achat et vente de billets de banque étrangers**  
Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.  
Ce cours est affiché en agence.

## VOS OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

- **Païement par carte bancaire**
  - En euros **gratuit**
  - Hors zone euro, en pourcentage de la transaction et selon la zone géographique, plus cours de change **de 1,30% à 2,50%**
- **Retrait d'espèces à un distributeur**
  - En euros et dans un pays de la zone euro  
Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau Banque Populaire (page 7)
  - Hors zone euro, en pourcentage de la transaction **3,00€ plus 2,50%**
- **Retrait d'espèces à un guichet bancaire** **5,50€**

## VOS VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

- **Virements frais partagés émis en euros vers un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro<sup>(1)</sup> et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN)** **3,50€**
- **Virements émis en euros vers un pays hors Espace Unique de Paiement en Euro<sup>(1)</sup> ou en devises**
  - En euros **21,00€**
  - En devises plus commission de change **21,00€**

## VOS VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

- **Virements en euros en provenance de l'Espace Unique de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN)** **gratuit**
- **Virements en euros en provenance d'un pays hors de l'Espace Unique de Paiement en Euro<sup>(1)</sup> ou en devises** **21,00€**

<sup>(1)</sup>L'Espace Economique Européen + la Suisse

plus commission de change

# Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la Banque, vous ne comprenez pas une écriture, **n'hésitez pas à contacter votre conseiller.** Son nom figure sur chacun de vos relevés de compte. Notre souhait est de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Dans le cas où la Banque ne vous a pas répondu dans un délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du **Médiateur.**

Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

**Banque Populaire du Sud**  
**Monsieur le Médiateur**  
**30969 Nîmes Cedex 9**

### Bon à savoir

Le site Internet de la Fédération Bancaire Française « les clés de la Banque » (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.



 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte.



**Pour rester en contact  
avec votre banque à tout moment**

**Un accès direct à votre compte  
où que vous soyez et 24h/24**



Par Internet, avec Cyberplus

([www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr))



Par SMS avec le 6 11 10 ou Moviplus



Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au 0811 088 088

(coût d'un appel local)

Depuis l'étranger, au +(33) 176 614 728

mscquidam - photos photos - Fotolia, Informatique sur papier recyclé.

Siège Social Banque Populaire du Sud : 38, bd Georges Clemenceau 66966 Perpignan Cedex 09 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 554 200 808 RCS Perpignan - ORIAS N° 07 023 534 Téléphone : 04 68 38 22 00 - Télécopie : 04 68 38 48 03. Société de courtage en assurance. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances. Pôle d'activité de Nîmes : 10, Place de la Salamandre - CS 98001 - 30969 Nîmes Cedex 9.

